

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord tenue à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant, le samedi 11 août 2018 à 11 h à laquelle assistaient :

Madame la Mairesse Kimberly Meyer

Madame la Conseillère :	Madame Louise Royer
Messieurs les Conseillers :	Monsieur Peter Richardson
	Monsieur Charles de Broin
	Monsieur Philippe Couture
	Monsieur Éric Lessard

Était absent : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

Assiste également à la séance Monsieur Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier.

CONVOCATION

La séance se tient selon les dispositions du *Code Municipal du Québec*. Tous les membres du conseil ayant été convoqués dans les délais fixés par le *Code Municipal du Québec*. Les membres présents formant quorum et consentant à la tenue de la présente séance, conformément au *Code Municipal du Québec*. Madame la Mairesse Kimberly Meyer, présidant la séance, la déclarant légalement convoquée, procède à l'ouverture de la séance.

1. Constatation du quorum

À 11 h le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte.

1. Résolution 2018-08-083 – Adoption de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Philippe Couture

Et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Constatation du quorum et légalité de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2018;
5. Ratification des paiements exécutés par chèque;

6. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
7. Rapport de la mairesse concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant;
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
9. Avis de motion : Règlement 2018-07 – concernant la limite de vitesse sur le chemin Thomas-Robert;
10. Adoption de règlement : Adoption du deuxième projet de règlement 2018-06;
11. Projets de résolution :
 - 11.1. Bureau municipal – prolongation de bail : délégation de signature;
 - 11.2. Approbation des salaires des employés;
 - 11.3. Entente de partage du service des incendies – délégation de signature;
 - 11.4. Appui à la municipalité de La Conception – transport de bois;
 - 11.5. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière pour les services d'une ressource culturelle régionale pour le projet de La Route des Belles-Histoires dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du MAMOT et désignation de la MRC des Laurentides comme responsable du projet;
12. Rapport des comités :
 - 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 juillet 2018;
 - 12.2. Comité consultatif d'urbanisme :
 - 12.2.1 Demande de permis - construction neuve – matricule 1721-16-6004, lot 5 011 387 du cadastre du Québec, chemin des Rondins, M. Schram;
 - 12.2.2 Demande DPREL180021 – Demande de certificat d'autorisation – Rénovation au bâtiment principal, matricule 1523-97-6984, lot 5 011 255 du cadastre du Québec, 2336 Rive du Lac Tremblant, Gestion Sylvain Duchesne Inc.;
 - 12.2.3 Demande 18002—aménagement d'un quai et rénovation d'un bâtiment accessoire (cabanon/remise) – matricule 1626-61-9913 – lot 5 011 255 cadastre du Québec – 7800, rive du lac-Tremblant M. Stephen R. Bronfman;
 - 12.2.4 Demande DPLOL180015 – permis de lotissement - Domaine de la Grande Ourse;
13. Correspondance – *aucune*;
14. Affaires nouvelles – *aucune*;
15. Période d'intervention des membres du conseil;
16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens;
17. Clôture et levée de la séance.

3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

4. Résolution 2018-08-084 - Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2018.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire et du procès-verbal de la séance extraordinaire tenues le 14 juillet 2018 avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent en avoir pris connaissance :

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

a) QUE le secrétaire-trésorier soit, et il est par les présentes, dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2018; et,

b) QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2018, soit, et il est par les présentes ratifié et adopté.

5. Résolution 2018-08-085 - Ratification du journal de décaissement

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 juillet 2018 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 472 596,75 \$.

6. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.

7. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et dépôt de l'ordre du jour de la dernière séance de même que celui de la séance à venir.

8. Résolution 2018-08-086 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour

de la séance du conseil d'agglomération du 13 août 2018, déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

9. Avis de motion :

Règlement 2018-07, concernant la limite de vitesse sur le chemin Thomas-Robert.

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Éric Lessard qu'il y aura adoption du règlement 2018-07 intitulé : «Règlement concernant la vitesse sur le chemin Thomas-Robert», lors d'une prochaine séance du Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement 2018-07 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

Présentation du règlement est faite séance tenante par la Mairesse.

10. Adoption de règlement :

Résolution 2018-08-087 - Règlement 2018-06 – Adoption du second projet de Règlement 2018-06 modifiant le règlement 2013-004 relatif au lotissement afin de porter de 500 mètres à 1 800 mètres la longueur des rues de desserte se terminant en cul-de-sac.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par Monsieur le conseiller Jean Cloutier à la séance du 9 juin 2018;

CONSIDÉRANT la séance de consultation tenue le 11 août 2018 à 10h45 ;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le deuxième projet de Règlement 2018-06 – modifiant le règlement 2013-004 relatif au lotissement afin de porter de 500 mètres à 2 000 mètres la longueur des rues de desserte se terminant en cul-de-sac, en remplaçant la distance de 1 800 mètres prévue au premier projet de règlement par 2 000 mètres.

11. Projets de résolution :

11.1 - Résolution 2018-08-088 – Entente de prolongation de bail – approbation et délégation de signature.

CONSIDÉRANT QUE le bail liant la municipalité à Village Renaissance (*Le Propriétaire*) pour le local du 1984, chemin du Village expire le 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire consent à prolonger le bail pour une durée de 36 mois, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 au prix et conditions énumérés à la lettre du Propriétaire datée du 1^{er} août 2018, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie.

CONSIDÉRANT le projet d'entente de renouvellement de bail transmis aux membres du conseil ;

Il est proposé par : monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la mairesse de la municipalité et le directeur général à signer l'entente de prolongation de bail tel que soumise aux membres du conseil.

11.2 Résolution 2018-08-089 – Adoption des salaires des employés

Il est PROPOSÉ par : monsieur le conseiller Éric Lessard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE FIXER le salaire horaire des employés pour l'année 2018, avec effet à compter du premier janvier 2018, comme suit :

Martin Paul Gélinas, directeur général : 45,57 \$

Josée Roy, adjointe et secrétaire-trésorière adjointe : 25,02 \$

Gabriel Bélanger : 22,84 \$

11.3 Résolution 2018-08-090 – Entente de partage de service des incendies – délégation de signature.

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville de Mont-Tremblant et la Municipalité de Labelle concernant le partage du service des incendies affectant une partie du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de la loi la municipalité doit intervenir à ladite convention de partage afin d'y apporter son concours;

CONSIDÉRANT le projet de convention soumis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

Il est PROPOSÉ par : monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité intervienne à la convention de partage du service des incendies entre la ville de Mont-Tremblant et la municipalité de Labelle, selon les termes du projet soumis aux membres du conseil afin de consentir à ce partage ; et,

Que la Mairesse et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente de partage.

11.4 Résolution 2018-08-091 – Appui à la municipalité de La Conception

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la municipalité de La Conception face à la problématique de transport de bois provenant de la forêt publique et plus précisément décrite à sa résolution 127-18, dont copie a été soumise aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : madame la conseillère Louise Royer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal appui la municipalité de La Conception pour que la Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs se dote d'un plan d'accès à la ressource forestière sur l'ensemble du territoire afin qu'il puisse s'harmoniser dans le cadre du nouveau schéma d'aménagement du territoire de la MRC des Laurentides ;

QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, ainsi que les entreprises œuvrant dans cette industrie, s'activent à trouver des solutions afin de faire sortir la ressource provenant de la forêt publique directement sur les axes routiers provinciaux en évitant le réseau routier municipal.

11.5 Résolution 2018-08-092 – Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière pour les services d'une ressource culturelle régionale pour le projet de La Route des Belles-Histoires dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du MAMOT et désignation de la MRC des Laurentides comme responsable du projet.

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) met à la disposition des organismes admissibles une aide financière permettant de soutenir la réalisation de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de l'aide financière pouvant être accordée représentent cinquante pour cent (50 %) des dépenses admissibles pour une somme maximale de cinquante-mille dollars (50 000 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet régional de la Route des Belles-Histoires est une initiative de Tourisme Laurentides avec la participation active des MRC de la région des Laurentides et des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides contribue financièrement à la Route des Belles-Histoires pour un montant annuel de 9 536 \$, plus taxes, via son entente 2015-2020 avec Tourisme Laurentides;

CONSIDÉRANT que la Route des Belles-Histoires est une route touristique officielle du Québec qui permet de faire découvrir la région des Laurentides sous un nouvel angle et de mettre de l'avant les divers atouts culturels et touristiques autant régionaux que locaux ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun d'une ressource régionale en culture au sein de la MRC des Laurentides pour le projet de la Route des Belles-Histoires permettra d'assurer le soutien requis pour assurer une coordination et une cohésion des diverses démarches requises et une certaine harmonisation des actions locales pour un rayonnement régional du projet;

CONSIDÉRANT QUE le délai fixé par le MAMOT pour présenter une demande d'aide financière et transmettre les documents afférents est le 14 septembre 2018;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

QUE le conseil municipal approuve le dépôt par la MRC des Laurentides d'une demande d'aide financière au montant de 30 000 \$ pour le partage d'une ressource culturelle pour ledit projet, dans le cadre du programme du MAMOT pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ET

QUE la MRC des Laurentides soit désignée comme responsable régional dudit projet.

12. Rapport des comités

12.1 Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 juillet 2018.

12.2 Comité consultatif en urbanisme

12.2.1 Résolution 2018-08-093 - Demande de permis - construction neuve – matricule 1721-16-6004, lot 5 011 387 du cadastre du Québec, chemin des Rondins, M. Schram;

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction d'un bâtiment principal et l'ensemble des documents et échantillons produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'étude de la demande par l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que le projet présente une qualité architecturale permettant d'atteindre globalement les objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme;

Il est dûment PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Philippe Couture;

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal approuve les plans soumis pour la construction d'un bâtiment principal tel que proposé et décrite aux plans préparés par Jean-Sébastien Morin, technologue professionnel, sujet aux conditions suivantes :

1. Aménager le toit de la partie supérieur du bâtiment de façon à atteindre l'objectif prévu au paragraphe 5) de l'objectif 2 de l'article 3.4 du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (2013-006) qui requiert que les pentes de toit doivent être égales ou supérieures à 6 :12;
2. Produire et fournir avant l'émission du permis un plan de l'aménagement paysager de tout l'espace à déboiser dans l'objectif de contrôler l'érosion naturelle, conformément aux dispositions des paragraphes 1, 2, 5 et 6 de l'objectif 2 de l'article 4.3 du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (2013-006);

3. Déposer, préalablement à l'émission du permis, un plan décrivant l'éclairage extérieur qui devra respecter les dispositions de l'article 4.25 du règlement de zonage (2013-003).
4. Que la rampe prévue en verre soit composée d'un verre non réfléchissant. Les détails de cette rampe devront être soumis à l'inspecteur municipal avant l'émission du permis.

De SUGGÉRER fortement d'aménager un évent de toit afin de réduire l'aspect linéaire du toit en ajoutant un détail architectural.

12.2.2 Résolution 2018-08-094 - Demande DPREL180021 – Demande de certificat d'autorisation – Rénovation au bâtiment principal, matricule 1523-97-6984, lot 5 011 255 du cadastre du Québec, 2336 Rive du Lac Tremblant, Gestion Sylvain Duchesne Inc.;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour rénovation d'un bâtiment principal déposée par le propriétaire du lot 5 011 255 du cadastre du Québec et de tous les documents produits à l'appui de sa demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'étude de la demande par l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que le projet présente une qualité architecturale permettant d'atteindre globalement les objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme;

Il est dûment PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin;

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal approuve les plans soumis pour la rénovation d'un bâtiment principal tel que proposé et décrit aux plans préparés par le demandeur, sujet aux conditions suivantes :

1. Aménager la fenêtre mesurant 6 pieds par 7 pieds sur la face Est du bâtiment en la divisant au moyen de meneaux afin d'en limiter l'impact visuel;
2. La teinte finale des bardeaux de cèdre et des colonnes devra être précisée et soumis à l'inspecteur avant l'émission du permis;
3. Un plan d'aménagement et de revégétalisation de la bande riveraine dans l'objectif de se conformer à la réglementation à cet

effet, devra être préparé et soumis à l'inspecteur avant l'émission du permis; et,

4. Déposer, préalablement à l'émission du permis, un plan décrivant l'éclairage extérieur qui devra respecter les dispositions de l'article 4.25 du règlement de zonage (2013-003).

12.2.3 Résolution 2018-08-095 - Demande d'un aménagement d'un quai et rénovation d'un bâtiment accessoire (cabanon/remise) – matricule 1626-61-9913 – lot 5 011 255 cadastre du Québec – 7800, rive du lac-Tremblant M. Stephen R. Bronfman.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour rénovation d'un quai et d'un cabanon déposée par le propriétaire du lot 5 011 255 du cadastre du Québec et de tous les documents produits à l'appui de sa demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'étude de la demande par l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que le projet présente une qualité architecturale permettant d'atteindre globalement les objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme;

Il est PROPOSÉ par : monsieur le conseiller Éric Lessard;

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal approuve les plans soumis pour la rénovation d'un bâtiment accessoire (cabanon ou remise) tel que proposée et décrite aux plans préparés par le demandeur, sujet à la condition que ni la teinte du revêtement et ni les détails architecturaux ne soient modifiés.

12.2.4 Résolution 2018-08-096- Demande DPLOL180015 – permis de lotissement - Domaine de la Grande Ourse.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis de lotissement par Gabriel Lapointe, arpenteur géomètre pour et au nom des propriétaires du terrain formant le projet « Domaine de la Grande Ourse » et de tous les documents produits à l'appui de sa demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'étude de la demande par l'urbaniste externe de la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet permet d'atteindre globalement les objectifs et critères du PIIA;

Il est dûment PROPOSÉ par : monsieur le conseiller Charles de Broin;

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ :

- A) QUE le conseil municipal approuve le projet de lotissement sous réserve de la modification du plan pour éviter les milieux humides indiqués sous les cotes MH7, MH8 et MH9 au rapport préparé par Chantal Moisan, biologiste et daté du 8 juin 2018, conformément aux dispositions de l'article 3.4.1 du règlement relatif au lotissement (2013-004) et des dispositions du paragraphe 6) de l'objectif 1 de l'article 4.3 du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (2013-006) et que le plan décrivant ces modifications soit soumis à l'inspecteur municipal avant l'émission du permis de lotissement; et,
- B) Que le lot 6 219 798, cadastre du Québec, soit cédé à la Municipalité en contrepartie partielle de la contribution pour fons de parc.

DE RECOMMANDER au conseil municipal qu'il soit porté au permis de lotissement une mention spéciale à l'effet que toute demande de construction devra respecter toutes les dispositions de la réglementation d'urbanisme, et, notamment, les dispositions suivantes :

- a. de l'article 3.5 du règlement relatif au lotissement (2013-004); et.
- b. Les dispositions traitant des entrées ou allées privées.

13. Correspondance – Aucune

14. Affaires nouvelles – Aucune

15. Période d'intervention des membres du conseil.

16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens

17. Clôture et levée de la séance.

Résolution 2018-08-097 - Clôture et levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par : madame la conseillère Louise Royer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la séance soit déclarée close et levée à 12 h 35.

Madame Kimberly Meyer
Mairesse

Monsieur Martin Paul Gélinas
Secrétaire-trésorier